



## COMPTE RENDU DU CTL du 11 janvier 2022 9h00

Le comité s'est tenu en présentiel et en distanciel compte tenu de la situation sanitaire.

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du CTL du 06/10/2021 (vote) ;
- 2) Relocalisation d'une antenne SIE de l'Essonne (vote) ;
- 3) Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (information) ;
- 4) Accès des notaires au fichier immobilier (information) ;
- 5) Questions diverses.

### 1/ Approbation du PV :

CTL du 06/10/2021 : approuvé par les syndicats.

### 2/ Relocalisation d'une antenne SIE de l'Essonne

\*Principe et organisation :

Chaumont accueillera au 1<sup>er</sup> septembre 2022, un service relocalisé relevant de la sphère professionnelle et travaillant à distance pour la Direction de l'Essonne, c'est-à-dire pour l'ensemble des 7 SIE.

Le service sera installé : 11 rue Voie Beugnot (ancien locaux Orange/ France Télécom).

Solidaires 52 s'inquiète concernant l'accessibilité de ces locaux aux personnes à mobilité réduite.

La directrice explique que les locaux disposent d'un ascenseur et que l'accès est facilité par des portes larges. Elle ajoute qu'il se situe au centre-ville à proximité d'un parking gratuit.

La direction de l'Essonne conservera la responsabilité métier des travaux réalisés dans l'antenne, le responsable de celle-ci n'ayant pas la qualité de comptable.

La direction de l'Essonne a choisi, en concertation avec la DDFIP de la Haute-Marne, de transférer le traitement des Avisirs et la gestion des locaux dans GESPRO pour le traitement de la CFE.

\* Situation RH :

25 emplois sont implantés au Tagerfip de la Haute-Marne :

soit :

- 1 A+ : recruté par fiche de poste ;
- 2 A : recrutés par fiche de poste ;
- 15 B : candidature au mouvement national

3 contrôleurs stagiaires sont déjà positionnés sur ce service

- 7 C.

Solidaires 52 veut connaître le mouvement auquel les agents de la DDFIP52 doivent participer pour rejoindre ce service.

L'Afip répond qu'il s'agit du mouvement local.

Solidaires 52 rétorque qu'il y a un risque de déshabiller Jacques pour rhabiller Paul...

La directrice constate que c'est le cas pour chaque mouvement.

*C'est pas faux puisque l'on supprime les postes à tout-va !!*

*Pour résumer : ces agents dépendront de la gestion RH/formation professionnelle de la DDFIP52 mais comme l'a « joliment » dit notre Afip, ils seront prestataires de service pour la DDFIP91 !!*

**Vote CONTRE des syndicats, car nous, nous voulions 25 agents pour aider les missions de notre département et certainement pas que la DDFIP91 subisse des suppressions d'emplois.**

**Nouvelle convocation le 18/01, si vous avez des remarques ou des observations.**

### 3/ Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents

Par courriel du 26/11/2021, nous vous avons informé et demandé de vous mobiliser pour participer au recensement de projet.

Pour rappel, la date limite est fixée au 22 janvier.

Nous participerons à une réunion informelle le 03/02/2022 pour connaître les premières pistes.

Solidaires 52 a souligné que les agents auraient préféré disposer de cet argent pour améliorer leur pouvoir d'achat ...

#### **4/ Accès des notaires au fichier immobilier (ANF)**

*Après expérimentation et là encore la Haute-Marne, bonne élève y a participé, nous assistons à une généralisation.*

Pour faire au plus simple, jusqu'alors les notaires déposaient des réquisitions auprès des SPF pour obtenir des renseignements hypothécaires avant de rédiger et publier leurs actes et bien à compter du 11 janvier, les 17 études du département ont un accès libre à l'ensemble des données de l'administration.

Fort heureusement, le SPF n'aura pas à gérer l'assistance des études en cas de dysfonctionnement.

Sauf si le remarque Solidaires 52, les notaires décident d'envoyer leurs clients au SPF pour contourner le système.

Solidaires 52 observe que ce dispositif peut entraîner une perte de sécurisation et de fiabilisation du fichier immobilier, car la délivrance de renseignements réalisée par les SPF permettait de détecter des formalités erronées et d'effectuer des corrections de formalités.

#### **3/ Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents**

\*Point COVID :

- 3 nouveaux collègues affectés depuis le 24/12, cela porte à 26 depuis mars 2020.
- La gestion des cas contacts est facilitée par le télétravail.

\*Télétravail :

- 3 à 4 jours obligatoires pour les missions télétravaillables.
- La semaine dernière 43 % des agents étaient en télétravail.
- 78 % des agents sont équipés.

Solidaires 52 souligne qu'il est important que les agents puissent télétravailler dans de bonnes conditions et qu'ils puissent disposer d'un écran s'ils en font la demande.

L'Afip dit qu'il va essayer de faire le maximum et qu'il doit faire le point avec la CID.

\* Clic ESI :

Solidaires 52 évoque la problématique des courriers non reçus par les contribuables qui pénalise certains services.

L'Afip explique que le service en charge des envois a connu une saturation en fin d'année et que ce dysfonctionnement est résolu.

Le CTL s'est achevé à 10h15.